

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2017

Le mardi 10 janvier 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM,
M. Thierry BRAILLARD
M. Kear Kun LO
Mme Laure DAGORNE

POUVOIR A :

Mme PICOT

M. CHELLALI

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Je vous présente mes vœux pour l'année 2017 ; je le ferai comme vous le savez, plus officiellement, vendredi soir.

1 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l'Association "Habitat et Humanisme Rhône" (siège : 9, rue Mathieu Varille à Lyon 7^e) d'un ensemble de locaux situés 19-21, allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e - EI 07183.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'un renouvellement d'occupation temporaire à titre gratuit, au profit de l'association « Habitat et Humanisme » qui gère quelques logements 19-21 allée Pierre de Coubertin, qui sont quasiment vides aujourd'hui. Il reste encore quelques locataires ; il s'agit d'hébergement temporaire et nous avons accepté de prolonger cette convention pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 pour la simple raison qu'ensuite, cet immeuble est compris dans un projet d'urbanisme et voué à la démolition.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEOURJON : *Juste une précision, le projet d'urbanisme, c'est la «Tony Parker Académie » ?*

Mme AIT-MATEN : *Oui exactement.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Arrivée Mme RIVOIRE

2 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'association "Agence Lyon Tranquillité Médiation", sise 23, rue Renan à Lyon 7^e.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il nous est demandé de nous prononcer sur l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Association "Agence Lyon Tranquillité Médiation", sise 23, rue Renan à Lyon 7^e.

Nous connaissons très bien l'ALTM par l'intermédiaire de ses médiateurs qui œuvrent sur notre arrondissement depuis maintenant plusieurs années, sur des secteurs sur lesquels nous avons pu mesurer leur efficacité, notamment à Gabriel Péri, Gerland, Mazargan, etc.

Nous avons approuvé la subvention individualisée de fonctionnement général de 320 000 euros au bénéfice de l'ALTM et aujourd'hui je vous propose d'approuver la convention cadre pluriannuelle jointe à ce rapport.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82 000 euros.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de la demande d'attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82 000 euros.

Nous sommes concernés dans notre arrondissement par 2 associations : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, 16 avenue Berthelot, pour un montant de 5 000 euros et Ecrans Mixtes, 7 rue Passet, pour un montant de 8 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du polar, pour l'organisation de la 13e édition du festival "Quais du polar", les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Quais du polar est un des grands événements autour du livre dans notre agglomération.

Cette année, la thématique sera l'Europe d'Est en Ouest, avec l'invitation d'auteurs allemands et des pays de l'Est de l'Europe.

Il y aura des débats, des manifestations et des discussions autour de cet événement et la mise en avant de nouvelles auteures, comme Donna LEON et Gillian FLYNN qui renouvellent le genre du polar aujourd'hui.

Les polars réels, à la frontière du genre polar, romans documentaires qui traitent de faits divers, d'enquêtes irrésolues, feront l'objet de rencontres avec des auteurs invités comme Ivan Jablonka et Harold Cobert.

À l'occasion des 90 ans des Editions du Masque, qui éditent toute l'œuvre d'Agatha Christie en français, Quais du Polar reviendra sur cette auteure phare. La collection profitera de cette belle mise en avant en invitant leurs auteurs incontournables.

Les objectifs du festival, c'est d'offrir un panorama de la littérature policière actuelle, d'être gratuit (tout ou presque est accessible sans acquitter de droit d'entrée), d'être un festival « made in Lyon » qui fasse rayonner notre ville et ses auteurs et un festival inscrit dans son époque.

La subvention qui nous est demandée est de 160 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes", "Scène de Musiques Actuelles" et "Scènes de proximité", dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles –

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Là, nous votons pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes", "Scène de Musiques Actuelles" et "Scènes de proximité", dans le

cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles.

Le 7^e arrondissement est concerné par le Théâtre de l'Elysée qui est devenu un des grands lieux de l'émergence de compagnies déjà professionnelles, en début de création, en expérimentation.

La programmation défend les jeunes talents issus de formations lyonnaises comme l'ENSATT, le Compagnonnage Théâtre, etc. Le Théâtre de l'Elysée est reconnu pour ce travail là.

Le Sixième Continent, qui organise son festival, s'est engagé à développer son action en faveur de l'émergence artistique, et malgré les coupes de la Région (comme le festival Ecran Mixte pour lequel tout le monde a voté tout à l'heure), arrive quand même à survivre.

La Scène 7 également est une scène de découverte ; au niveau danse, il y a eu un retrait d'un certain nombre d'acteurs ; nous sommes une des dernières collectivités qui soutient ce lieu. Ils en ont bien besoin parce qu'ils font un travail formidable en matière de diffusion danse, d'apprentissage.

C'est quelque chose qui est reconnu au niveau national pour ce travail, beaucoup de gens viennent à Lyon au Croiseur.

Ce rapport concerne également d'autres lieux dans d'autres arrondissements.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne l'attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) pour l'année 2017.

Je ne reviendrai pas sur les détails financiers de ce rapport que vous avez la possibilité de trouver en marge de ce conseil.

Je souhaite rappeler que les crédits sont répartis sur les forfaits calculés par élève ou par classe. Les subventions sont versées aux écoles pour soutenir les activités scolaires et périscolaires, en lien avec le projet d'établissement.

Ces crédits et subventions représentent pour l'ensemble, une enveloppe financière d'environ 2 Millions d'euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Arrivée Mme MARION

7 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vous propose, Madame la Maire, de rapporter les rapports n°7, 9 et 10 ensemble, si vous êtes d'accord.

Mme LA MAIRE : Tout à fait, vous rapportez ces rapports ensemble et nous les voterons séparément.

M. DA COSTA : Notre conseil a l'habitude de se positionner sur ces rapports. Il s'agit de l'attribution de la 1^{ère} tranche de subventions de fonctionnement général, à des structures socioéducatives.

Dans notre arrondissement, ces subventions concernent la MJC Jean Macé, pour un montant de 365 318 euros, le centre social de Gerland pour un montant de 645 054 euros, l'Arche de Noé, pour un montant de 297 566 euros et enfin, la Maison de l'Enfance subventionnée pour un montant de 270 661 euros.

Je vous remercie de donner un avis très favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 contre : Mme MARION)**

8 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne la modification de la subvention de fonctionnement au FONJEP, à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 MJC de Lyon.

Il faut rappeler que cette modification de montant est avant tout suite à la mise en liquidation judiciaire de la Fédération Nationale des MJC le 30 novembre dernier.

Depuis cette date, chaque MJC est devenue l'employeur direct de son directeur.

Après ajustement, le montant de la subvention FONJEP est désormais de 713 325 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *Il faut quand même, à cette occasion, souligner la prise de responsabilité de la Ville, quand la Région a mis en danger toutes les MJC.*

Un certain nombre de MJC sont en grave difficulté et déposent de bilan. La Ville a pris ses responsabilités en donnant des signes de l'importance de l'éducation populaire et de l'activité de ces structures, qui est fondamentale. Je veux simplement saluer ce qu'a fait la Ville en prenant ses responsabilités.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Arrivée Mme IEHL

10 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association "Com'Expression" - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Lyon 7^e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- EI 07 032.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne la signature d'une convention d'indemnisation entre la ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'association Olympique Lyonnais suite à la résiliation unilatérale de la convention d'occupation temporaire pour des terrains de sport situés sur la plaine des jeux de Gerland au 405 avenue Jean Jaurès. La convention porte sur 3 terrains 5, 11 et 4, situés au sud de la plaine des jeux.

Cette convention d'indemnisation prend effet, puisqu'il s'agit d'une résiliation unilatérale de la part de la ville de Lyon qui souhaite récupérer, avant le terme de la convention d'occupation temporaire, qui était fixé au 18 juillet 2018.

Cette résiliation est au titre de l'intérêt général, elle ouvre le droit à une indemnisation de l'association Olympique Lyonnais, en fonction du montant des investissements, qui ne sont pas encore amortis ; cette indemnisation est obligatoire puisqu'au titre de la loi, il est interdit pour une collectivité, un enrichissement sans cause.

La valeur de cette indemnisation est calculée sur le montant des amortissements, à la valeur nette comptable en date du 30 novembre 2016 ; ces éléments étant fournis par un commissaire aux comptes. Le montant est donc de 268 426 euros HT, sur lequel il faut ajouter la TVA.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *Madame la Maire, sur ce dossier je suis surpris par plusieurs choses. On parle d'une décision unilatérale de la ville de Lyon or, ce n'est pas la Ville qui est partie mais l'Olympique Lyonnais qui est parti à Décines.*

C'est bien l'association qui est partie et non la Ville qui l'a mise dehors. La motivation d'intérêt général est très surprenante, d'autant que l'on a quand même financé entre 200 Millions d'euros et 400 millions d'euros pour le Grand Stade. De ce point de vue, 320 000 euros, c'est presque mesquin.

On est en période de grand froid et on se demande comment aider les personnes qui dorment dehors ; toujours alimenter le football professionnel, ce n'est pas acceptable donc, je voterai contre cette délibération car il faut dire STOP.

Par rapport aux sommes qui ont été engagées, je trouve ça dérisoire ; d'un point de vue juridique, je ne suis pas du tout convaincu parce que les autorisations d'occupation des lieux publics sont toujours révocables et s'il y a un motif d'intérêt général, ça efface le droit d'indemnisation.

Comme ce n'est pas nous qui avons décidé leur départ, c'est eux qui sont partis.

Je voterai contre et j'en appelle à Jean-Michel AULAS pour qu'il fasse un geste après avoir bénéficié de 200 et 400 Millions d'euros plus l'aide de la Métropole. 300 000 euros c'est un mois de

salaires d'un de ses joueurs. Ce serait beaucoup plus utile à la Ville que ces espèces de miettes qui ne peuvent rien rapporter à l'Olympique Lyonnais.

J'interpellerai Jean-Michel AULAS sur les réseaux sociaux, pour qu'il abandonne, ce serait un geste de décence.

M. GEOURJON : *Je rejoins en partie Bruno CHARLES ; ma collègue Laure DAGORNE avait posé la question, lors du dernier conseil d'arrondissement, d'avoir une vision globale de l'avenir des différents terrains de la plaine des jeux de Gerland.*

Pour voir l'intérêt général de devancer de 18 mois la fin de la convention, il faut savoir à qui serviront ces terrains et cette information permettrait également de préparer les rapports n° 15 et 16.

Avant le vote de ce rapport, je voudrais avoir une vision globale sur le devenir des terrains : 10 terrains de sport de foot entre autres qui sont sur la plaine des jeux, 3 encore actuellement dehors et 7 qui sont en pelouse synthétique ou naturelle, pour connaître l'utilisation demain de ces terrains avec un calendrier.

Cela permettra de voir ou non l'intérêt général de devancer la fin de cette convention.

M. GRABER : *Pour ce qui est de la motivation et de ce qu'il en est aujourd'hui des textes, je ne suis pas juriste mais le motif de l'enrichissement sans cause oblige aujourd'hui la Ville à verser une indemnisation au moment où la décision d'arrêt de cette convention d'occupation temporaire tombe.*

Ce que fera Monsieur AULAS je ne le sais pas, vous l'interpellerez Monsieur CHARLES mais moi je n'ai pas d'éléments sur ce sujet.

Concernant l'évolution, on peut faire un petit point d'information sur la situation avant l'été 2016 et à la rentrée 2017, dans 6 mois, lorsque les aménagements dont on va parler dans quelques minutes, seront faits.

Conformément aux documents que l'on va vous remettre, vous pourrez voir les numéros des terrains avec les activités prévues et les associations concernées.

Vous aviez posé une question sur la localisation de la salle de musculation qui est souhaitée par l'association Lyon Rugby : ce sera une construction neuve, située sur un des deux parkings. La localisation n'est pas encore définie mais en aucun cas, sur les bâtiments existants de la plaine des Jeux.

M. GEOURJON : *Merci pour ces précisions qui éclairent le rapport, je le voterai car l'intérêt général paraît démontré et l'aspect juridique est écrit dans la convention donc c'est trop tard pour le contester.*

Le rugby, c'est le rugby SASP ou le rugby association ? L'association vient aussi sur Gerland donc il lui faut des terrains.

M. GRABER : *J'ai un doute mais je crois que c'est l'association, ce qui serait cohérent puisqu'elle y installe son siège et la salle de musculation juste à côté.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(2 voix contre : Mme IEHL, M. CHARLES, **1 abstention** : Mme MARION)

12 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 37e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 15 janvier 2017.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 37e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 15 janvier 2017.

C'est une traversée de 8 km inscrite au calendrier fédéral de la discipline et dont l'annonce des résultats et la remise des prix se fait à la Cité Scolaire Internationale Lyon 7^e.

Cette année, l'association sollicitait une subvention à hauteur de 1 500 euros ; le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 9 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à cette association.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise (A.S.U.L) Volley Ball pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise (A.S.U.L) Volley Ball pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome.

Cette mise à disposition concerne un bureau de 9 m² destiné aux activités administratives de l'association.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Association CARGO, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8, place du Traité de Rome à Lyon 7^e

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit ici de l'approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Association CARGO, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8, place du Traité de Rome à Lyon 7^e.

Il s'agit là aussi d'un bureau de 9 m² destiné aux activités administratives de l'association.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme MARION : *J'en profite pour m'excuser de mon retard dû à la circulation. A la lecture de ce rapport, je me demandais s'il aurait été envisageable qu'une telle convention soit signée avec le cercle association rhônalpin hétéro de Lyon puisque CARGO est le Cercle associatif gay omnisports de Lyon.*

C'est une subvention communautariste et qui participe au morcellement de la nation don, je voterai contre ce rapport. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

15 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 3 - Aménagement d'un terrain de rugby sur le terrain n° 3 - Opération n° 07032002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Aménagements équipements sportifs 2015-2020" - Programme 00004 Sport.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le cadre de ce programme d'aménagements des équipements sportifs, je vous propose l'aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique sur le terrain n° 3 de la Plaine des Jeux de Gerland au profit de la section amateur du LOU.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEOURJON : *C'est une question faiblement liée au rapport ; suite à l'intervention de Loïc GRABER, j'ai noté qu'il y avait 3 terrains pour le rugby : le 3, 7 et 9.*

La question que je me pose est : « quels sont les terrains qui vont être utilisés par le centre de formation du LOU Rugby ? » Dans la plaine de jeux, je pense que c'est uniquement l'association, donc le centre de formation va s'entraîner où ?

Mme UBALDI-CLARET : *C'est la section amateur sur le terrain n° 3. Les autres terrains sur la plaine des jeux sont dédiés au LOU Rugby pour le club professionnel.*

Mme LA MAIRE : *La question de Monsieur GEOURJON était : « Où va s'entraîner le centre de formation professionnelle du LOU Rugby ? »*

Mme UBALDI-CLARET : *Je pense que ça va être à l'intérieur des trois terrains.*

Mme LA MAIRE : *Si vous examinez le plan que l'on vous a remis, le terrain n° 9 est bien marqué LOU Rugby pro donc je pense que le centre de formation professionnelle va bien s'entraîner sur ce terrain.*

M. GEOURJON : *Merci, effectivement, c'est bien sur le document que vous nous avez distribué. Peut-être que ça a été évoqué et dans ce cas, je suis désolé de poser la question : « Ce terrain n° 9 est mis à disposition du LOU Rugby, dans quel cadre ? Il y a une convention avec versement d'une location, comment ça se passe puisque, nous ne sommes plus sur le domaine associatif mais professionnel et « commercial », donc il devrait y avoir une location versée par le LOU Rugby ? »*

Je ne me souviens pas si cette question a été traitée.

Mme LA MAIRE : *Il faudra revoir la convention qui a été passée avec le LOU Rugby mais il est probable que ces questions ont été réglées dans cette convention. Comme on vote séparément, c'est difficile de reconstituer le puzzle mais on regardera et on vous fournira la réponse.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 1 - Aménagement d'une piste d'athlétisme de 250 m - Opération n° 070320001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Aménagements équipements sportifs 2015-2020" - Programme 00004 Sport.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le cadre de ce programme d'aménagements des équipements sportifs, je vous propose l'aménagement d'une piste d'athlétisme sur le terrain n° 1 de la Plaine des Jeux de Gerland.

Le projet concerne la relocalisation de la piste d'athlétisme d'entraînement de 250 m implantée dans l'enceinte du stade de Gerland.

Le terrain n° 1 de la Plaine des Jeux de Gerland comprend actuellement un terrain de football en sol stabilisé et un éclairage.

Le projet d'aménagement comprend :

- une piste d'athlétisme de 250 m en revêtement synthétique : piste droite 6 couloirs et piste circulaire 4 couloirs ;
- des aires de saut (longueur, triple, hauteur, perche) et de lancer (poids, javelot, disque et marteau) ; le matériel (sautoirs) et abris.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : C'est la piste d'athlétisme dont on parle depuis longtemps dans cette enceinte et que nous voyons tous lancée avec beaucoup d'enthousiasme.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Lyon-Rio 2016 - Soutien aux athlètes de haut niveau - Primes aux médailles - Approbation de conventions de subvention Lyon-Rio 2016.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit là des douze athlètes licenciés dans des clubs lyonnais ayant participé aux Jeux Olympiques ou Paralympiques de RIO en 2016, ont été soutenus financièrement par la Ville, à travers des subventions versées à leurs clubs, dans le cadre de la délibération n° 2016/2509 du 14 novembre 2016. Une convention a ainsi été signée avec les clubs concernés pour le versement d'une prime de participation, soit 7 500 €, récompensant ainsi leur investissement et leur persévérance.

Afin de valoriser les résultats obtenus lors des Jeux de RIO 2016, la Ville de Lyon souhaite verser une subvention aux clubs lyonnais dont sont issus les athlètes ayant obtenu une médaille, à hauteur de 15 000 € pour l'or, 10 000 € pour l'argent et 5 000 € pour le bronze. Une convention de subvention sera signée avec l'athlète et l'association dans laquelle il est licencié.

Sont concernés : Mélina ROBERT-MICHON, de Lyon Athlétisme, médaillée d'argent au lancer de disque ; Frank SOLFOROSI, de l'Aviron Union Nautique de Lyon, médaillé de bronze en aviron (quatre sans barreur) ; Maxime THOMAS, du Club Sportif Charcot, médaillé de bronze en tennis de table Handisport.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Par délibération n° 2015/830 du 19 janvier 2015, vous avez autorisé à signer la convention d'objectifs et de moyens du 30 janvier 2015 qui a été passée entre la Ville et la SASP LOU Rugby pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Au terme de l'article 8 de cette convention, il était prévu qu'un avenant interviendrait chaque année pour autoriser la Ville à verser le montant des subventions.

En conséquence, je vous propose l'autorisation à signer l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et le LOU Rugby qui prévoit de verser une subvention de 220 105 € pour les missions d'intérêt général hors formation, au titre de la saison 2016-2017.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations.

Je vous précise que les subventions proposées ci-après ont été validées après concertation avec l'ensemble des adjoints aux sports des neuf arrondissements et l'Office des Sports de Lyon.

Pour le 7^e arrondissement, 15 clubs se partagent 440 000 euros dont 343 000 euros pour l'ASUL. Vous avez une liste avec le détail des subventions dans le 7^e arrondissement.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : Madame le Maire, je voudrais intervenir sur le rapport au sujet de la subvention de 7 000 € du FC Gerland mais également sur la subvention de 3 500 € attribuée au Lou Football (que vous connaissez bien).

J'ai quelques étonnements dont j'aimerais vous faire part et ce dans une démarche constructive.

Comme vous l'aviez si justement dit lors de la soirée des sports le 30 novembre 2016, Gerland est le premier pôle sportif de la métropole.

Je vous cite : "Ses athlètes sont autant d'exemples à suivre pour tous les jeunes du 7e."

Je suis totalement en phase avec vous sur ce point.

Il y a toute juste un an, Mme UBALDI-CLARET, vous nous avez expliqué comment fonctionnait la répartition des subventions au sein de l'Office des Sports de Lyon.

Si j'ai bien compris, un bilan et un état des lieux sont mis en place. Ces éléments sont ensuite transmis au cabinet de l'adjoint aux Sports à la Mairie centrale pour une étude - et tout cela afin de réaliser une répartition la plus juste possible pour l'année à venir.

En partant de ces données, la délibération a pour but de proposer un équilibre dans les subventions à attribuer à chaque association.

Mais permettez de souligner quelques étonnements - pour ne pas dire incohérences.

Comme évoqué précédemment, la subvention du FC Gerland est de 7 000 €. Et la subvention attribuée au Lou Football est de 3 500 €.

Comment expliquez-vous que le FC Gerland qui représente plus de 470 adhérents, qui est garant de la cohésion sociale reçoive à peine le double d'une subvention d'un club comme le Lou Football qui ne représente qu'une vingtaine d'adhérents ?

Attention ! Je ne dis pas que la subvention de 3 500 € du Lou Football est trop importante mais que votre répartition des subventions n'est pas cohérente.

Très souvent nous entendons les membres du Parti socialiste nous parler d'égalité en veux-tu, en voilà. En l'espèce, l'égalité de traitement n'y est pas. Pour notre part, nous préférons pratiquer l'équité et là nous ne croyons pas que vous soyez équitables dans l'attribution des subventions.

Comme vous le savez, Gerland est un quartier populaire qui a besoin d'une attention des plus particulières - une partie de ce quartier est classée en politique de la ville.

Le FC Gerland participe à la formation et à l'intégration citoyenne des jeunes avec l'aide de 45 entraîneurs bénévoles et manage plus de 25 équipes.

Malgré un manque de moyens évident mais grâce à des bénévoles pleinement et viscéralement engagés pour le FC Gerland, ce club progresse et continue de se structurer avec la création d'une équipe féminine et d'un sponsor tel que Super U. Le FC Gerland a besoin de plus de moyens. Et aujourd'hui plus que jamais !

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous remercie surtout de repenser une politique plus cohérente en termes de subvention des clubs sportifs.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire d'une partie du parking du Palais des Sports sis 41 avenue Tony Garnier consentie par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon – EI 07 081.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur une modification de convention d'occupation temporaire. Il s'agit du parking situé devant le Palais des Sports, d'une surface de 41 442 m², évoqué tout à l'heure par Madame AIT-MATEN.

Ce secteur est concerné par le grand projet de la « Tony Parker Académie », une partie de ce parking qui appartient à la Métropole, va être attribuée à ce projet.

Sur la partie restante qui couvre 27 366 m², la ville de Lyon a souhaité maintenir la convention d'occupation temporaire de ce parking pour couvrir les besoins de stationnement liés à diverses manifestations au Palais des Sports, au stade de Gerland.

Cette délibération a pour vocation de modifier la convention d'occupation temporaire, avec une période de gratuité pour l'année 2016 et avec, à partir du 1^{er} janvier 2017, une période payante de 5 000 euros par an.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEURJON : *Concernant la Tony Parker Académie, j'avais compris qu'elle s'installait sur le terrain vague, à côté du parking du Palais des Sports. Or, je constate que la Tony Parker Académie va prendre la moitié de ce parking.*

Je voudrais revenir sur les équipements concentrés sur Gerland ; vous avez évoqué le stade de Gerland, le palais des sports et cette configuration restreinte de ce parking, même si elle est nécessaire, m'inquiète pour l'avenir.

Au-delà de ça, Tony PARKER a un projet d'ARENA 10 000 à Villeurbanne, le jour où cela arrivera, il faudra repenser aux équipements de Gerland, par exemple à la Halle Tony Garnier qui aujourd'hui, donne beaucoup de concerts.

Si à la livraison d'ARENA 10 000 certains concerts y partiront, on pourrait imaginer que la Halle Tony Garnier puisse accueillir plus d'expositions, de salons, de manifestations d'entreprises, on aura alors besoin de parkings pour les exposants, pour le salon des vigneron indépendants par exemple qui a eu lieu récemment.

Tout cet espace qui va être utilisé par la Tony Parker Académie est utilisé par les véhicules des exposants. Je m'inquiète sur la possibilité d'évolution des différents équipements, à l'avenir, avec ces places de stationnement qui disparaissent ; ce ne sont pas des stationnements de voitures au quotidien mais pour les exposants qui viennent à la Halle Tony Garnier.

M. GRABER : Cette convention ne porte pas sur la totalité de la zone de stationnement mais uniquement sur la partie de stationnement située devant le Palais des Sports et qui est le stationnement sous les platanes, utilisé aujourd'hui par la Ville, mis à disposition par la ville de Lyon auprès d'une auto-école qui fait passer le permis véhicules et motos.

La partie qui sera utilisée par la « Tony Parker Académie » est bien sur le terrain vague, la partie la plus à l'ouest. Entre les deux, il y a une zone qui n'est pas concernée par la convention, pas concernée par le projet Tony Parker et qui reste propriété Métropole.

La Métropole pourra l'utiliser à des fins de stationnement.

M. SECHERESSE : On parle régulièrement de ces questions au conseil d'administration de la halle Tony Garnier. Nous avons été agréablement surpris par le salon des vigneron indépendants qui était parti pendant un temps à Eurexpo.

Il faut croire que l'air de la Halle Tony Garnier du 7^e arrondissement est plus agréable et plus intéressant pour les clients puisque ce salon est revenu à la Halle Tony Garnier ; les organisateurs et nous-mêmes pouvons être heureux du retour de ce salon.

En ce qui concerne la disponibilité des parkings, il y a LPA qui a un parking pas très loin, le potentiel de parkings sera maintenu dans le secteur en question mais il faudra effectivement faire attention et peut-être prendre des mesures particulières si on voyait que le potentiel de parkings était entamé.

Concernant cette fameuse salle de basket qui devrait voir le jour, j'ai l'habitude de voir des salles être annoncées et l'ensemble des personnes qui en auraient la responsabilité annoncer des concerts de rock ou autres manifestations, de même que des stades annoncent une multiplicité de concerts, que ce soit à Villeurbanne ou ailleurs.

Je voudrais juste souligner qu'il est extrêmement difficile pour une salle, même si elle est de dernière génération, de gérer un club résident (ce qui sera le cas dans cette salle) qui doit s'aligner sur un calendrier européen, sachant que la veille au soir, l'équipe visiteuse doit s'entraîner dans les murs et que le calendrier sportif doit être maîtrisé en général au dernier moment.

Monsieur GEOURJON, vous savez que les réservations pour les grands concerts ou les grandes tournées mondiales, se font largement à l'avance ; par exemple entre Noël et le Jour de l'An, ont eu lieu les réservations pour Metallica. Autant dire que si ce groupe avait voulu passer dans une salle de basket ou d'agglomération, il aurait eu des difficultés pour le faire.

Il est très difficile de concilier concerts et équipes en résidence.

Il y a de la place pour tout le monde et je ne suis pas inquiet de ce point de vue là.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la ville de Lyon d'une parcelle de terrain auprès de SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS pour la réalisation d'un espace vert – 52 Rue Jaboulay – EI 07308 – N° d'inventaire EI 07308 T 001 - 01 - Opération 07308001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020", programme.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de l'acquisition à titre onéreux par la ville de Lyon d'une parcelle de terrain pour la réalisation d'un espace vert situé 52 Rue Jaboulay appelé îlot Parmentier, ex-dépôt SYTRAL.

Dans le cadre des négociations conduites avec la ville de Lyon en vue de poursuivre la valorisation de ce quartier en mutation, il a été proposé d'acheter la parcelle cadastrée d'une surface de 1 500 m², propriété de la société SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS, en vue de réaliser un espace vert.

Toutefois, des constructions existent actuellement sur ladite parcelle et la société SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS assurera leur démolition à ses frais et sous sa responsabilité. La cession portera donc sur un terrain nu, arasé et livré selon les prescriptions techniques et environnementales prévues à la promesse synallagmatique de vente.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc proposé d'acquérir auprès de la société SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS la parcelle de terrain cadastrée AW 144 située 52 rue Jaboulay à Lyon 7^e, d'une superficie de 1 500 m².

A l'instar de ce qui s'est passé pour le square Colombier, square Chevreul, une concertation aura lieu sur l'aménagement de cet espace vert, au second trimestre 2017, sous la forme d'une saisine 2017 du quartier de Jean Macé, à laquelle seront associées les personnes qui ont manifesté l'intérêt pour ce projet depuis son démarrage.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne la programmation 2017 des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement, travaux d'investissement qui peuvent amener à des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Une liste a été jointe à la délibération : quelques investissements sur le cimetière de la Guillotière boulevard des Tchécoslovaques, au CHRD, à la Halle Tony Garnier ; des éléments importants aussi, sur l'éclairage et la reprise de l'électrification du marché de la place Jean Macé au cours de cette année 2017. Un certain nombre d'établissements d'accueil de jeunes enfants bénéficieront également de travaux de modernisation. Il y a aussi : le jardin autour de la Maison Iafratte rue du Lt Colonel Girard ainsi que la démolition des anciens vestiaires du terrain de sport mitoyen, la fin du programme du square du Colombier, des interventions dans des écoles, la réfection du jeu de boules du gymnase Victor Lagrange, des travaux dans la Maison Ravier et dans le complexe sportif Benjamin Delessert.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le Rectorat de l'Académie de Lyon et la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, pour la gestion technique de l'établissement recevant du public sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e – EI 07023.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est un rapport technique puisqu'il vise à clarifier les relations entre les différents utilisateurs et les gestionnaires de l'immeuble situé 25 rue Jaboulay, connu de nous tous, puisque c'est le bâtiment qui accueille la Maison des étudiants de la Métropole de Lyon.

Actuellement, à la suite de différentes opérations immobilières de cession et d'acquisition, la propriété des volumes est la suivante : l'Etat et la Ville. Mais les locaux sont utilisés par le Rectorat, la

Métropole, Service Université – Unité Vie Etudiante mais aussi par la SLEA, gestionnaire de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants dénommé « Les Canaillous ».

Il est important d'avoir un seul gestionnaire ou des gestionnaires identifiés notamment au titre des établissements recevant du public.

Il est donc proposé par la convention jointe à cette délibération de bien clarifier le rôle de chacun de façon très précise.

La ville de Lyon aura un rôle de maintenance et d'exploitation des équipements techniques et de refacturation au prorata des surfaces utilisées et la Métropole aura un rôle de direction unique de sécurité pour l'établissement.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Poursuite de l'opération n° 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Une première délibération avait été votée en date du 16 mars 2015, portant à 4 400 000 € le montant de ces investissements.

Il est proposé dans cette délibération, de continuer cette opération et rajouter 1 815 000 euros soit de porter le montant à 6 215 000 € ce qui permettra de réaliser des travaux de menuiserie. Pour notre arrondissement, cela concerne particulièrement l'école Crestin. Je crois que Monsieur DA COSTA nous confirmera qu'il est bien nécessaire d'intervenir sur les menuiseries de cette école.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Départ Monsieur AMANY.

25 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport ne vous est pas inconnu puisque c'est une délibération que nous avons déjà portée dans l'ensemble de nos arrondissements.

Mais il n'est pas passé en conseil municipal pour la simple raison qu'il y avait un problème de calendrier. Nous proposons à nouveau cette délibération sur la dématérialisation des séances du conseil municipal et des conseils d'arrondissement.

Le déploiement du matériel à la suite de la livraison de l'espace extranet dédié aux élus, qui se fera en avril 2017, sera programmé à l'horizon de septembre 2017.

Pour cette modification de calendrier, nous sommes tenus de représenter cette délibération qui sera présentée en conseil municipal, lundi prochain.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Lancement de l'opération n° 60026850 "Rénovation des lanternes obsolètes" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 euros.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Une partie des luminaires assurant l'éclairage fonctionnel des rues est en fin de vie et il est nécessaire de les remplacer.

Une première action a été réalisée, prioritairement sur les lanternes équipées de lampes dites « ballon fluorescent », interdites à la commercialisation en Europe depuis avril 2015.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre ces opérations de rénovation, en ciblant les lanternes obsolètes principalement équipées en sodium haute pression et qui sont arrivées en fin de vie.

Les travaux vont porter sur 1 500 lanternes du parc d'éclairage public de la ville de Lyon, pour un montant de 1 100 000 €.

En ce qui concerne notre arrondissement, seront particulièrement concernées les lanternes sur l'avenue Berthelot ; 221 lanternes sur les 418.

Avec cette opération de remplacement, on espère une économie d'énergie de 150 000 kilowatt- heure, intéressant dans le cadre du PCET de la ville de Lyon.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Lancement de l'opération n° 60026851 "Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 euros.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre l'optimisation de ce mobilier d'éclairage par la rénovation des lanternes d'ambiance qui datent de plus de 20 ans.

Le projet consiste à modifier 500 lanternes du parc d'éclairage public en intégrant cette nouvelle technologie dans les luminaires.

Pour le 7^e arrondissement, nous serons concernés par 264 lanternes et, on espère une économie d'énergie de 300 000 KW sur cette opération, ce qui est intéressant dans le cadre de l'économie d'énergie.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINE : Pour ce qui concerne le protocole pour le PLIE, le protocole signé avec la Métropole arrivait à expiration au 31 décembre 2016, et il convenait donc, pour pouvoir à nouveau recevoir le FSE et ainsi le reverser aux associations, que soit résigné un accord pour 3 ans, soit un avenant.

La Métropole ayant récupéré au 1^{er} janvier 2017, la compétence sur l'insertion, il a été convenu dans une année transitoire, de signer un avenant qui permet la poursuite des travaux, la Métropole devenant ainsi, autorité de gestion et recevant ce FSE et les PLIE gardant la maîtrise de la programmation à destination des associations du territoire.

C'est cet avenant pour 1 an qui vous est proposé avec l'avance de trésorerie correspondante puisque, vous savez que le FSE n'est redistribué qu'au bout d'1 an ½ ou 2 ans et que du coup, les associations ne pouvant pas être payées dans cet intermédiaire, la Ville s'engage à faire une avance de trésorerie, comme chaque année, qui permet de payer un certain montant par avance aux associations qui interviennent au sein de l'insertion professionnelle.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - Lyon 7e - Convention de gestion du parking de l'Ilot Rognon sis 102, rue de Marseille entre la ville de Lyon et le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation. Ensemble Immobilier 07 075.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Cela concerne l'ilot Rognon puisque la Maison de l'Emploi et de la Formation a modifié son Siège Social et que maintenant, la mutualisation de la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et du PLIE sont situés rue Rognon dans l'ancien local de Handicap International qui touche Sciences Po. Cette délibération comme vous le voyez, demande un acte extrêmement important, qui est le dispatching modifié des places de parking.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec nos 29 délibérations et je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Le 7 février prochain à 18h30, le conseil d'arrondissement recevra les conseils de quartier pour faire un bilan de leur activité et voir les projets à mettre en œuvre cette année.

C'est important que nous puissions nous entretenir avec eux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h40.

